Accord de partenariat volontaire UE/Cameroun: application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'UE (FLEGT)

2010/0217(NLE) - 19/01/2011 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 650 voix pour, 14 voix contre et 8 abstentions, une résolution législative par laquelle il donne son approbation à la conclusion de l'accord de partenariat volontaire entre l'UE et le Cameroun sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne (FLEGT).

Á noter que le Parlement exprime parallèlement sa position sur la conclusion de cet accord dans une résolution adoptée le même jour (se reporter au RSP/2010/3015).